



Réparation chaudière logement sociaux

Par Nanouchkabakery30

Bonjour

J ai un problème avec mon bailleur social.

Depuis le 22 Avril, j attends la réparation de ma chaudière de mon logement social.

La société qui s occupe de l entretien de celle ci notifie au bailleur de remplacer intégralement la chaudière.

Depuis cette date, malgré plusieurs relances de ma part au bailleur, celui ci me dit qu il font le nécessaire mais l agence de réparation me disent qu ils n ont aucun retour du bailleur.

Je suis mère célibataire avec un enfant de 7 ans et je suis obliger de chauffer des marmites d eau pour laver ma fille.

Je n ai pas le droit de changer ma chaudière moi même.

J ai saisi la DDTM et j attends une réponse.

J aimerais savoir si il y a d autres alternatives pour les contraires et accélérer les réparations.

Dans l attente, bien cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour,

Votre logement sans chaudière ne répond plus aux critères de décence.

Plus de détails sur ce lien ainsi que les recours possibles.

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2042]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2042[ur]

Le locataire doit mettre en demeure le propriétaire de réaliser les travaux de mise en conformité, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Après un délai de 2 mois, si la mise en demeure est restée sans réponse ou si le désaccord persiste, le locataire peut saisir le greffe du tribunal.

La saisie du tribunal est gratuite et l'avocat n'est pas obligatoire.

Consultez votre ADIL.

Par Nanouchkabakery30

Bonsoir

Je vous remercie de votre réponse.

Je vais leur envoyer une lettre recommandée et je saisisrai le Tribunal.

J ai contacté l Adil et m'ont réorienté vers la DDTM.

Par yapasdequoi

Pourquoi mettez vous en doute les conseils de l'ADIL ?

En général ce sont les mieux qualifiés pour vous conseiller....

Par Nanouchkabakery30

Non pas du tout je ne remets pas leur compétences en doute au contraire, ils m ont indiqué les premières démarches à suivre que j ai fait.

Je me renseigne juste pour connaître toute les alternatives que je pourrais entreprendre pour régler ce litige.

Parce que la situation est pesante et je me confronte à une indifférence totale sachant que j ai été plus que patiente et je ne suis pas une locataire abusive et que j ai même proposé le remplacement de la chaudière à mes frais.

Mais pour des raisons de sécurité il n est interdit de le faire.

Cordialement

Par yapasdequoi

Vous avez encore une autre piste : faire constater l'insalubrité du logement par les services d'hygiène de la préfecture.

Consultez ce lien :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16158]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16158
[/url]

Par Nanouchkabakery30

Bonjour
Merci pour vos réponses.
Bonne journée